

Planning hebdomadaire saison 2026-2027



JUDO CLUB DE BERNAY

COURS à BERNAY

PETITS SAMOURAÏ (nés en 2021 / 2022)

Mercredi de 11H15 à 12h00

PRE-POUSSINS (nés en 2019 / 2020)

Mercredi de 10H00 à 11h00 et vendredi de 17H15 à 18H15

POUSSINS/BENJAMINS (nés en 2015 / 2016 / 2017 / 2018)

Mardi de 19H00 à 20H00 et vendredi de 18H30 à 19H30

MINIMES jusqu'à ADULTES (nés en 2014 et avant)

Mardi 20H00 à 21H15 et vendredi de 19H45 à 21H15

JUJITSU (à partir de 12 ans)

Jeudi de 19H30 à 21H00

TAÏSO (à partir de 12 ans)

Jeudi de 18H00 à 19H00

COURS à BROGLIE (Salle des fêtes, Place des 3 Maréchaux)

Pour les 4 à 7 ans (Nés de 2019 à 2022)

Mercredi : 11H00 à 12H00

Pour les 8 à 11 ans (Nés de 2015 à 2018)

Mercredi : 9H45 à 10H45

2^{ème} cours préconisé possible à Montreuil L'Argillé ou Bernay pour les enfants nés en 2020 et avant.

COURS à MONTREUIL L'ARGILLÉ (Dojo : 1 route de Cernières)

Pour les 4 à 7 ans (Nés de 2019 à 2022)

Mardi et Jeudi : 17H30 à 18H30

Pour les 8 à 11 ans (Nés de 2015 à 2018)

Mardi et Jeudi : 18H30 à 19H30

Taïso (à partir de 12 ans)

Jeudi : 19H45 à 20H45

Tarifs annuels saison 2026-2027

(Tarifs comprenant la licence fédérale 46 € + cotisation club)

	PÉRIODES PRISE DE LICENCE	SAMOURAÏ 4-5 ANS	PRÉ-POUS à BENJ	MINIMES à ADULTES	JUJITSU	TAÏSO
BERNAY / MONTREUIL	Du 01-09 au 31-12	115 €	190 €	205 €	125 €	115 €
				Judo + jujitsu 275 €		
				Judo + Taïso 265 €		
	Du 01-01 au 31-03	92 €	142 €	142 €	99 €	92 €
				Judo + jujitsu 200 €		
				Judo + Taïso 190 €		
	Du 01-04 au 30-06	69 €	94 €	99 €	72 €	69 €
				Judo + jujitsu 145 €		
				Judo + Taïso 135 €		
					Jujitsu + taïso 180 €	
					Jujitsu + taïso 145 €	
					Jujitsu + taïso 115 €	

	PÉRIODES PRISE DE LICENCE	2022 et avant (1 cours / semaine)	2020 et avant (Si 2 cours / semaine à Broglie + Montreuil ou Broglie + Bernay)
BROGLIE	Du 01-09 au 31-12	115 €	190 €
	Du 01-01 au 31-03	92 €	142 €
	Du 01-04 au 30-06	69 €	94 €

Réduction et règles de tarification :

- A partir de deux licenciés par foyer, une réduction sera accordée sur la cotisation pour des licences prises jusqu'au 31 décembre.
- Le montant annuel de la licence et cotisation est dû dans son intégralité pour toute licence prise avant le 31 décembre. A partir du 1^{er} janvier, le montant de la cotisation sera calculé en fonction du trimestre entamé.